

## RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES (U15, U13) – SAISON 2025/26

### Dispositions générales

*Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et au règlement de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.*

#### Généralités

- Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- Les équipes de jeunes U15, U13 participant à un championnat ou à une coupe doivent obligatoirement être accompagnées par un membre majeur licencié à la FFBB.
- Tout entraîneur d'une équipe de U13 à U15 doit être régulièrement qualifié avec une licence OC, 1C, 2C s'il est entraîneur-joueur, 0, 1, 2 socles avec certificat médical à jour s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OL, 1L, ou 2L.
- La défense de zone est interdite jusqu'en catégorie U15 incluse. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.
- En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive. En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.
- Aucun joueur de la catégorie U13 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).
- Un joueur des catégories U15 ou U14 peut participer à deux rencontres par week-end sportif mais uniquement pour des compétitions de la catégorie U15.
- Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission sportive jeunes avant le début du championnat.
- Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive Jeunes et à la commission statuts, règlements et qualifications.
- Tout club engageant plusieurs équipes dans des championnats de même catégorie d'âge mais de niveau différent, doit fournir à la commission sportive correspondante la liste des 5 joueurs-ses "brûlés(es)" des différentes équipes avant le début du championnat.

#### Dates et horaires

- Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.
- La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.
- En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
- Les horaires sont tous saisis sur FBI.
- Pour les championnats, les horaires suivants sont autorisés :

|                 |            |                                                                                     |
|-----------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Samedi</b>   | U13 et U15 | 10h30 ou 11H00 avec accord des deux clubs<br>(Accord passant par la dérogation FBI) |
|                 | U13        | Entre 13h00 et 18h30                                                                |
|                 | U15        | Entre 13h00 et 19h                                                                  |
| <b>Dimanche</b> | U13 et U15 | 10h30 – 11h00                                                                       |
|                 | U15, U13   | 13h30 ou 14 h avec accord des 2 clubs                                               |

Lorsque le groupement sportif n'a pas saisi les horaires des rencontres dans les délais impartis, la commission sportive fixe l'horaire en respectant les horaires ci-dessous :

1 rencontre : samedi à 15h00 ;

2 rencontres : samedi à 14h30 et 16h30.

Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.

Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

### **Feuille E-Marque**

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories U15. Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats seniors, U18F, U18M, et U21.

### **Forfaits**

Le groupement sportif qui déclare forfait doit, dans le meilleur délai et par les moyens les plus rapides, informer :

La commission sportive concernée par téléphone pour un forfait tardif. Pour un forfait normal, le confirmer par courrier électronique ;

L'adversaire ;

La commission des officiels ;

Les arbitres directement s'il s'agit d'un forfait de dernière minute.

Lorsqu'une équipe déclare forfait au match aller sur terrain adverse, cette équipe joue obligatoirement la rencontre retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif qui déclare forfait sera pénalisé d'une pénalité financière prévue aux dispositions financières en vigueur, et doit régler au comité l'intégralité des frais d'arbitrage si les arbitres se sont déplacés.

L'équipe qui reçoit doit, en cas de forfait de l'équipe visiteuse, établir une feuille de marque E Marque correctement remplie en précisant le forfait et doit l'exporter comme toute autre feuille E Marque via FBI.

Si l'équipe visiteuse déclare forfait lors de la rencontre retour, elle devra dédommager l'équipe adverse de ses frais de déplacement (selon le barème ligue en vigueur, frais de péages routiers, de location d'un véhicule ou d'utilisation de trois véhicules privés) induits par la rencontre aller.

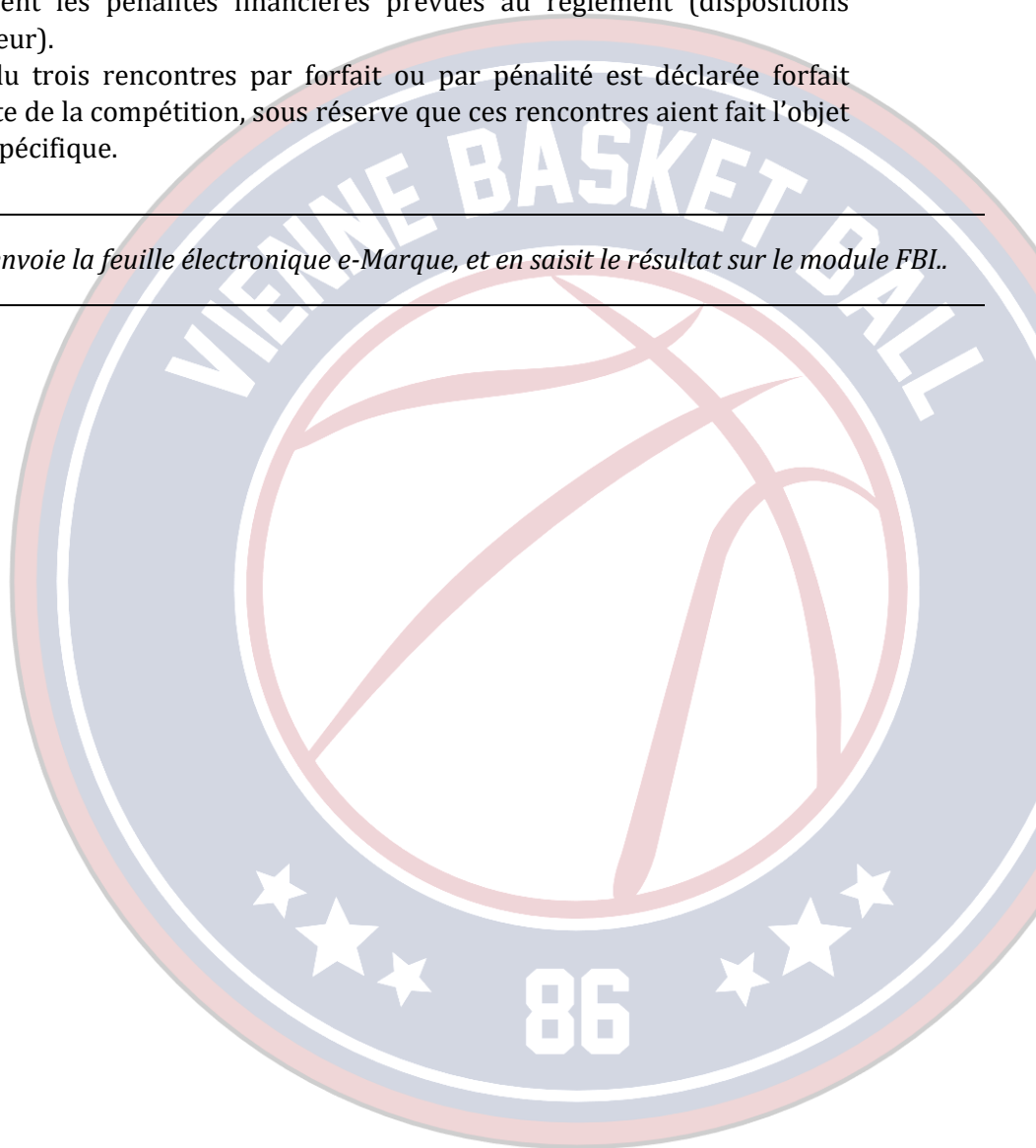
En cas de forfait tardif (après le vendredi midi qui précède la rencontre), le groupement sportif déclarant forfait doit informer les commissions compétentes qui examinent ces forfaits et appliquent les pénalités financières prévues au règlement (dispositions financières en vigueur).

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée forfait général pour la suite de la compétition, sous réserve que ces rencontres aient fait l'objet d'une notification spécifique.

---

*Dans tous les cas, le club recevant envoie la feuille électronique e-Marque, et en saisit le résultat sur le module FBI..*

---



---

## Dispositions particulières aux championnat U15

---

### 1. Organisation

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accèsion à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux.

Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Celles-ci pourront s'engager en octobre, mais ne pourront pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

### Classement

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

### Ballons

Les ballons utilisés sont de taille 6 pour les filles, 7 pour les garçons, la hauteur des paniers est de 3,05m.

### Mixité

La mixité est interdite.

### Temps de jeu et prolongation

La durée des rencontres est de 4 périodes de 10 minutes, la mi-temps est de 10 minutes

En cas de score paritaire en fin de rencontre, une prolongation d'une durée de 5 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation.

### Brûlés

Le nombre de joueurs-ses brûlés(ées) est de 5 par équipe.

La liste des 5 brûlés(es) et les listes personnalisées doivent être transmises à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de ces listes en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

### Champion et championne

L'équipe U15M terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne.

L'équipe U15F terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne

Si plusieurs poules de U15F et U15M existent, un titre de champion Excellence, un titre de champion Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés



---

## Dispositions particulières aux championnat U13

---

### 1. Composition des équipes

Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de dix au maximum.

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U13 ou dans la catégorie U11 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.

En catégorie U13, seulement 3 licences C1, C2 ou OCT sont autorisées

1.1.L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.

Le trombinoscope des licences doit être présenté aux officiels dirigeant la rencontre.

La mixité est autorisée. Les équipes mixtes participent obligatoirement au championnat garçons.

### Ballons, terrain et panneaux

Un ballon de basket taille n° 6 est utilisé pour les rencontres.

Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur des panneaux est fixée à 3.05m.

### Règles

La présence de 5 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.

La durée de la rencontre est de 4 périodes de 10 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

En cas de score paritaire en fin de rencontre une prolongation d'une durée de 3 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation

Défense "homme à homme" ou "fille à fille"

La défense de zone et la zone presse sont interdites.

Une défense est dite de zone si les joueurs se contentent d'occuper des espaces prédéfinis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

La défense "homme à homme" est privilégiée. Chaque joueur prend indifféremment en charge la défense individuelle sur un adversaire, et ne doit pas rester statique dans la zone réservée pour apporter une aide défensive.

L'aide défensive reste ponctuelle, et les prises à deux (trappes) momentanées sont autorisées.

Comment éviter que les joueurs défendent en zone : favoriser le jeu rapide en attaque pour retarder la mise place de cette défense de zone, une attaque large et en mouvement avec renversement du jeu, associée à l'utilisation du tir à mi-distance, permet d'éviter ce regroupement défensif adverse source de contestations et de confusions.

Afin de favoriser le bon déroulement du jeu et l'application de cette règle défensive, la communication entre les 2 entraîneurs-coachs reste la priorité pour maintenir un bon esprit sportif

Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de retour en zone.

### Organisation et classement

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accession à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Les engagements peuvent être réalisés en octobre, cependant ces équipes ne peuvent pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

Les équipes classées premières de leurs niveaux à l'issue de la phase 3 de la compétition sont déclarées respectivement championnes de la Vienne de leurs niveaux.

### **Brûlés**

Le nombre de joueurs brûlés ou joueuses brûlées est de 5 par équipe.

La listes de brûlés(es) et d'équipes personnalisés(es) est transmise à la Commission Sportive Jeunes, avec copie au secrétariat administratif une semaine avant le début du championnat.

La non-réception de cette liste en temps voulu entraînera la pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.